

Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada - Plan corporatif

Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada –
Plan corporatif

Le Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada (CRDSC) a récemment adopté et soumis son plan corporatif à l'Honorable Stan Keyes, Ministre d'État (Sport), pour l'année fiscale débutant le 1er avril 2004 et se terminant le 31 mars 2005.

Veuillez vous référer à notre site web pour consulter le plan corporatif au www.adrsportred.ca/about/annual_report_f.cfm

Le CRDSC est une société sans but lucratif créée par une loi fédérale qui oeuvre indépendamment du gouvernement. Ce centre administre le programme ADRsportRED. Il offre des ressources documentaires ainsi que des liens vers des sites Internet sur la résolution des différends. Lorsque les conflits ne peuvent être évités, le CRDSC présente des options de règlement extrajudiciaire comme la médiation et l'arbitration. Si vous avez des questions ou des commentaires à propos du plan corporatif ou du Centre de règlement des différends sportifs du Canada, n'hésitez pas à nous faire parvenir un courriel à l'adresse info@adrsportred.ca, à nous appeler aux numéros sans frais 1-866-733-7767 / 1-866-600-6697 ou à communiquer avec nous par télécopieur sans frais au 1-877-733-1246.

Benoit Girardin
Directeur Exécutif
Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada
1-866-600-6697